

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES* ENCADRE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.

Données à caractère personnel (couramment données personnelles) : toutes informations permettant d'identifier un individu :

- de manière directe : nom, prénom, date de naissance ...

- de manière indirecte : géolocalisation, adresse IP, historique de navigation, photos, voix, vidéos ...



Les acteurs



La déléguée à la protection des données

DPD*

Son rôle :

- Sensibilise, informe, conseille et accompagne les chefs d'établissement ;
- Veille au respect de la mise en œuvre du RGPD ;
- Traite les incidents et les réclamations des usagers
- Coopère avec l'autorité de contrôle (la CNIL).



Le chef d'établissement

C'est le RESPONSABLE DE TRAITEMENT* de données à caractère personnel dans son établissement.

Son rôle :

- Garantit la conformité au RGPD ;
- Tient des registres (traitement et violations) ;
- Assure la sécurité et la confidentialité des données personnelles ;
- Fait valider en conseil d'administration la liste des outils utilisant des données à caractère personnel choisis par les enseignants.

Délégation régionale académique
au numérique éducatif
Site Lyon

En collaboration avec Sylvie Tournier
Déléguée à la Protection des Données
de l'Académie de Lyon



L'enseignant

Se questionne lorsqu'il choisit un nouvel outil et applique la démarche ci-dessous.

Applique la politique de protection des données de l'établissement.



L'élève

Au sens du RGPD, l'élève est la PERSONNE CONCERNÉE*.

On se doit de protéger ses données personnelles.

Les responsables légaux sont aussi des personnes concernées.

* RÔLES ISSUS DU RGPD
Déléguée à la protection des données
Responsable de traitement
Personne concernée



Pour atteindre mes objectifs existe-t-il un outil recommandé ?

Je privilégie

- les outils institutionnels
- l'ENT et les ressources du Médiacentre (GAR)
- les outils libres
- les outils stockant les données dans l'Union Européenne

Je m'informe

auprès des référents numériques

Avec cet outil, vais-je collecter ou utiliser des données personnelles ?

OUI ?

NON ? L'OUTIL N'EST PAS CONCERNÉ PAR LE RGPD

Analyser les
CGU et
prendre
conseil

Je lis et j'analyse les conditions générales d'utilisation de l'outil et la politique de confidentialité.
Je prends conseil auprès de la DRANE ou de la ou du DPD si j'ai un doute.

Protéger la vie
privée de mes
élèves

Je propose un cadre d'usage qui ne nécessite pas de divulguer des informations personnelles ou j'utilise des pseudos.
Je m'assure de la sécurité des données personnelles (en confidentialité en particulier).

Prévenir et
demander
l'autorisation

Je préviens et je demande l'autorisation au chef d'établissement qui en tant que responsable de traitement doit réaliser la documentation adéquate et renseigner son registre des traitements.
Attention ! La responsabilité de tout traitement non déclaré reviendra in fine sur le chef d'établissement.

Vérifier,
informer et au
besoin recueillir
le consentement

Je m'assure, contrat à l'appui, que les personnes concernées pourront exercer leurs droits.
J'informe les personnes concernées dans un langage compréhensible par tous.
Si nécessaire, je recueille le consentement écrit des responsables légaux ou des élèves si plus de 15 ans.

Respecter le
cadre et
minimiser la
collecte

Je respecte le cadre d'usage recommandé par l'académie/le rectorat/la DRANE et les décisions prises.

Je m'assure que la collecte des informations est strictement nécessaire en fonction du cadre d'usage de l'outil retenu et tel que déclaré dans le registre de traitement.

Ne pas
conserver les
données
récoltées

Je ne conserve pas les données récoltées au-delà de la durée nécessaires à l'activité pédagogique (maximum un an).



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
au numérique éducatif
Site Lyon

En collaboration avec Sylvie Tournier
Déléguée à la Protection des Données
de l'Académie de Lyon

